

Produits riches en azote issus d'importation La FNAB invite les adhérents à la plus grande vigilance

Depuis quelques années, certains produits fertilisants affichant des taux d'azote biodisponibles particulièrement élevés ont fait leur apparition sur le marché français. Ces produits, présentés comme issus de fermentation de matière organique végétale, sont importés d'Asie, et se présentent sous forme de billes noires. En grande culture bio, leur utilisation permet d'augmenter substantiellement les rendements.

Certains de ces produits avaient obtenu une validation de leur étiquetage Utilisable en agriculture biologique (UAB) par Ecocert, via une prestation de « revue documentaire ». Cette prestation, qui n'est pas obligatoire, vise à rassurer les clients du fabricant sur le fait que le produit est bien utilisable en bio. Suite à des alertes formulées notamment par des fabricants de fertilisants, Ecocert a décidé de renforcer son contrôle sur ces produits en demandant un contrôle du site de production (situé en Chine). Ce renforcement du contrôle n'ayant pas été systématiquement accepté par les fabricants, Ecocert a décidé de retirer sa validation de l'étiquetage UAB en juin 2021. Ecocert juge en outre, depuis cet épisode, que le processus d'obtention de ce type d'intrants n'est pas bien cadré par le règlement bio, qui mériterait donc, selon eux, une clarification sur ce point.

Le retrait de la validation d'Ecocert ne signifie cependant pas légalement que le produit est interdit en bio. L'administration en charge du contrôle de la mention UAB - la DGCCRF - est la seule qui peut imposer le retrait de l'étiquetage UAB. Cependant, la DGCCRF ne peut pas procéder à une visite sur site, dans la mesure où le produit vient de Chine. Cette visite sur site n'est possible que pour les fabricants français ou européens. Autrement dit, pour un produit d'importation hors UE, l'administration française limite son contrôle à des vérifications documentaires. Si les documents sont conformes, le produit l'est aussi.

Les produits restent donc légalement utilisables en bio en dépit du faible niveau de contrôle dont ils font l'objet.

Par conséquent,

- La FNAB va engager des démarches auprès du Ministre de l'agriculture pour que les administrations soient mieux armées pour contrôler les produits d'importation
- En attendant, la FNAB invite les adhérents à la plus grande vigilance dans leurs commandes de fertilisants.

Rappelons que l'agriculture biologique est un système agronomique qui puise autant que possible ses ressources au sein du système-ferme. L'achat de fertilisants provenant de l'autre bout du monde n'est pas cohérent avec ce principe. La diversification végétale, l'utilisation de matière organique biologique et locale, doivent rester les fondamentaux de la fertilité des sols bio.